

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 juin 2022

Appel à projets en faveur des Générations 60+

Dans le cadre du développement de sa politique en faveur des Générations 60+, le Canton du Valais lance un premier appel à projets pour et avec les personnes de 60 ans et plus. S'inscrivant dans une volonté de valorisation de leurs compétences, cet appel s'adresse en particulier à eux mais également à l'ensemble de la population, aux communes et au monde associatif.

Suite à la création du bureau de coordination cantonale en faveur des Générations 60+, les premières mesures concrètes, liées à la politique cantonale en la matière, peuvent désormais être mises en œuvre. Ainsi, un appel à projets est lancé au niveau cantonal.

L'objectif global est de soutenir des projets innovants en faveur des personnes de 60 ans et plus, tout en les faisant participer activement au développement de ces initiatives, afin de valoriser leurs compétences. A terme, les expériences acquises permettront également de créer un recueil des bonnes pratiques en faveur des Générations 60+.

Afin de garantir la participation des 60+, les associations souhaitant déposer un projet doivent s'associer avec une ou des personnes de 60 ans et plus. Cette collaboration doit permettre de les intégrer plus facilement dans l'élaboration des projets et de répondre ainsi au mieux aux besoins et envies des générations concernées.

L'ensemble des habitantes et habitants du canton peut répondre à cet appel à projets, qu'il s'agisse d'associations, de clubs, de communes, de jeunes ou de personnes de 60 ans et plus. Ces projets doivent répondre au 5^e objectif de la politique cantonale en faveur des Générations 60+ : « Encourager et valoriser la participation ». Ils doivent donc viser le transfert intergénérationnel de compétences, le renforcement du bénévolat et des liens intergénérationnels, la participation politique ou l'accès aux prestations culturelles, touristiques ou de loisirs, ainsi que l'accès à la formation.

Le délai de remise des dossiers est fixé au 30 septembre 2022 pour des projets qui démarreront en décembre ou début 2023. Le Service de l'action sociale, par le bureau de coordination 60+, effectuera une première sélection des projets selon les critères définis. Les projets qui obtiendront un financement seront ensuite sélectionnés par la Commission consultative en faveur des Générations 60+.

Les projets retenus seront soutenus jusqu'à un montant maximum de 6 000 francs. Le montant total à disposition est de 50 000 francs.

Les conditions de participation et les formulaires nécessaires sont disponibles en ligne sur : www.vs.ch/web/sas/projets60plus.

Personnes de contact

Delphine Maret Brülhart, coordinatrice cantonale en faveur des Générations 60+ (partie francophone), 027 607 34 66

Annette Weidmann, Kantonale Koordinatorin Generationen 60+ (partie germanophone), 027 607 34 64